

Outre le coût des recherches, ce qu'il en coûte au fabricant pour renseigner les médecins, pour présenter les nouveaux médicaments à la Direction des aliments et drogues et appliquer le système de rappel des médicaments devrait être pris en considération lorsqu'il est question de redevances. Le projet de loi tient compte de la recherche dans l'octroi des redevances. Toutefois, il sera très difficile d'en arriver à une décision juste, car la plupart des recherches sur les médicaments se font à l'échelle internationale, et une société de fabrication de médicaments inspecte des milliers et des milliers de composés: or, l'industrie soutient qu'un seul composé sur 7,000 donne un médicament utile. Étant donné que 90 p. 100 environ des nouveaux médicaments viennent des laboratoires de l'industrie pharmaceutique, il est très important de récompenser la recherche d'une façon ou d'une autre, et cela, je le répète, ne se fera pas sans difficulté.

• (9.40 p.m.)

J'ai un second avis à donner, en ce qui concerne les médicaments, aux médecins, aux pharmaciens et au grand public: on a tendance à penser dans les milieux profanes, et bien souvent, j'en ai peur, au ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, que les médecins acceptent tout de suite les nouveaux médicaments, et que l'usage de ces derniers se répand très rapidement dès que l'on connaît leur valeur thérapeutique. Mais cela est faux, pour la plupart des médicaments. Il faut beaucoup de publicité, d'efforts et de dépenses avant qu'un nouveau médicament soit accepté par un médecin et prescrit au public.

A moins qu'on ne lui fasse une publicité telle que le médicament soit très vite accepté un peu partout, nul ne demandera l'octroi de la licence obligatoire, car les maisons qui copient les inventions n'auront aucune raison ni aucun désir de dépenser de l'argent pour faire elles-mêmes de la publicité. J'estime donc que pour toute redevance que l'on accorde en récompense, en particulier dans un pays comme le Canada, où il se fait très peu de recherche originale, il faudrait évaluer soigneusement le coût de cette publicité.

On a beaucoup parlé du coût de la publicité et de la réclame pour les médicaments, et l'on estime en général que le coût en est trop élevé. Ici encore, je pense que le ministre conviendra qu'il est plus sage de ne pas généraliser, et qu'il faut juger chaque cas individuellement.

On a dit dans la *Pravda*, dans un article relatif aux renseignements sur les nouveaux médicaments:

En attendant, on ne fait pas grand usage des quelques nouveaux médicaments qui sont apparus

[M. Ritchie.]

sur le marché, parce que les gens qui travaillent dans le domaine de la médecine et les médecins n'en soupçonnent pas l'existence, ou ne connaissent que mal leurs usages possibles.

Nous pouvons donc constater que même en Russie, où l'on ne peut accuser l'industrie pharmaceutique de chercher à faire des bénéfices, on éprouve le besoin de faire de la réclame pour les médicaments. C'est pourquoi j'estime que chaque médicament individuel devra avoir un degré différent d'importance.

Quant au coût de la présentation d'un nouveau médicament à la Direction des aliments et drogues, on devrait aussi en tenir compte, et il me semble que, surtout si un nouveau médicament vient juste d'être retiré de cette catégorie, celui qui en copie la fabrication devrait payer une partie des frais qu'a entraînés l'inspection du médicament par la Direction des aliments et drogues, puisqu'il n'aura pas à faire lui-même ces frais.

C'est sans doute un fait établi et reconnu que la Direction des aliments et drogues examine soigneusement les nouveaux médicaments pour s'assurer de leur innocuité, mais c'est sur la maison de fabrication que retombe la lourde tâche qui consiste à prouver cette innocuité. Cela suppose un effort énorme de la part de la société pharmaceutique, plus, bien sûr, pour certains médicaments que pour d'autres. Il faut à une maison de fabrication de médicaments des années d'essais sur des animaux et de tests cliniques pour prouver qu'un médicament est inoffensif et efficace. En fait, on peut remplir bien des volumes aussi épais que les gros annuaires de téléphone rien qu'avec les données scientifiques relatives à un seul médicament.

Même si la Direction des aliments et drogues a approuvé un médicament, elle exige qu'on ne cesse de la tenir bien au courant de ses effets secondaires. C'est que beaucoup de médicaments d'abord sans danger apparent finissent par se révéler moins sûrs. La plupart des frais de cette recherche incombent aux sociétés de produits pharmaceutiques et, à mon avis, il serait bon d'en tenir compte dans la redevance fixée par la Commission des brevets.

Enfin, je veux aborder la question du système de rappels des produits pharmaceutiques qu'une compagnie doit mettre sur pied afin de pouvoir rappeler immédiatement un médicament qui s'avérerait nocif, avec un risque minimum d'erreur, en étant certaine que même deux douzaines de pilules dans le tiroir du bureau d'un médecin au fin fond du pays ou dans une pharmacie éloignée lui reviendront sans tarder. Hélas, c'est coûteux. Le problème existe et il désavantage énormément les petites compagnies de produits pharmaceutiques qui disposent de ressources limitées.